

<https://www.pressegauche.org/Negociations-du-secteur-public-quebecois-Les-membres-du-SCFP-enterinen-t-1>



# Négociations du secteur public québécois - Les membres du SCFP entérinent l'entente dans l'éducation



- Communiqués -  
Publication date: mercredi 23 juin 2021

---

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

---

**MONTRÉAL, le 23 juin 2021 - Les membres du secteur de l'éducation du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) au Québec ont approuvé leur nouvelle convention collective avec le gouvernement du Québec. Au terme d'une série d'assemblées générales conclue cette semaine, leur vote en faveur des ententes de principe est à hauteur de 85,7 %. Le nouveau contrat de travail couvre la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2023, pour une durée de trois ans. Les augmentations salariales seront de 2 % par année. Aussi, des améliorations aux conditions d'exercice d'emploi favoriseront l'attraction et la rétention du personnel.**

La négociation dite de la « table centrale », qui portait principalement sur les salaires, a été menée sous l'égide de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ). Les [détails de ce volet](#) viennent d'être diffusés au grand public par la FTQ dans un communiqué de presse.

L'autre volet, dit des « tables sectorielles », portait sur les autres conditions de travail. Voici un aperçu des résultats des négociations sectorielles menées aux tables des trois regroupements de membres du SCFP dans l'éducation : le soutien scolaire, les professionnelles et professionnels de l'éducation, de même que les cégeps.

## **Soutien scolaire**

- ▶ Amélioration de la contribution de l'employeur au régime d'assurance maladie de base pour les personnes salariées à temps partiel.
- ▶ Possibilité de convertir une journée supplémentaire par année de congé de maladie en congé pour affaires personnelles. Il sera donc possible de convertir ainsi trois journées par année au lieu de deux.
- ▶ Augmentation du budget de formation annuel associé à chaque employé.
- ▶ Augmentation du budget d'encadrement des stagiaires et de formation du personnel qui oeuvre auprès des élèves présentant des troubles graves de comportement.

« C'est la grande mobilisation et la détermination de nos membres qui nous ont donné une force de négociation et de bons résultats. Le rattrapage salarial visant les bas salariés va faire beaucoup de bien. Parallèlement à la négociation, [l'entente sur le maintien de l'équité salariale intervenue en juin](#) va aussi beaucoup aider à revaloriser le personnel. Bref, nous sommes sur une bonne lancée pour améliorer les services publics en éducation et nous commençons déjà à penser à la prochaine négociation pour poursuivre les avancées », a résumé Richard Delisle, président du Conseil provincial du soutien scolaire (CPSS) du SCFP.

## **Professionnelles et professionnels de l'éducation**

- ▶ Augmentation de 60 % du budget de perfectionnement et de formation professionnelle. Les surnuméraires et remplaçants y auront dorénavant accès.
- ▶ Attribution de sommes supplémentaires pour la formation du personnel membre d'ordres professionnels (orthophonistes, conseillers en orientation, ergothérapeutes, etc.), en plus des 60 % déjà mentionnés.

- ▶ Maintien de la prime des psychologues en éducation. Il y aura trois paliers de prime au lieu de deux, pour tenir compte des membres qui accompliront sur une base volontaire 37,5 heures de travail par semaine plutôt que 35.

« L'ensemble des résultats de cette ronde de négociation constitue un tournant positif important dans la valorisation du personnel professionnel de l'éducation, qui est essentielle pour la réussite scolaire des élèves. Le combat est loin d'être terminé, il faut continuer de rendre la pratique attrayante dans les écoles publiques par rapport au secteur privé. Notre syndicat repart sur une bonne base pour revendiquer un meilleur accès des élèves aux services dont ils ont besoin », d'expliquer Julie Tassé, présidente du Syndicat des professionnelles et professionnels Laval Rive-Nord (SPPLRN-SCFP 5222).

### Cégeps

- ▶ Amélioration de l'accès aux vacances et aux assurances pour les personnes salariées occasionnelles ou remplaçantes.
- ▶ Attribution élargie des primes de chef d'équipe.
- ▶ Garantie d'une période de repos minimale de 12 heures entre la fin et le début de journées normales de travail.
- ▶ Amélioration de l'indemnité des heures supplémentaires effectuées après avoir quitté le travail ou lors de vacances.
- ▶ Augmentation de la contribution de l'employeur au régime de base d'assurance maladie.

« Nous sommes très satisfaits des résultats des négociations, autant à la table sectorielle qu'à la table centrale. Bien sûr, toutes nos demandes n'ont pas été comblées, mais ça fait très longtemps qu'on n'a pas eu de telles augmentations et améliorations. On a bon espoir qu'avec la bonification des bas salaires et des salaires à l'embauche, et qu'avec le maintien des primes ouvriers des spécialisés, les gens vont avoir le goût de revenir travailler dans le réseau collégial », selon Éric Gascon, président du Conseil provincial des collèges du SCFP.